



Projet Associatif 2012-2020

Rédacteurs | Johann COMPAIN - Olivier LACROIX

Date | 7 février 2012

Organisation du document :

- Préambule : Frise historique de l'UDAF33
- Introduction / L'esprit de la démarche : l'Innovation et la Prospective
- Partie n°1 / Les valeurs
- Partie n°2 / Les orientations de l'UDAF pour 2012-2020
- Partie n°3 / L'organisation de l'UDAF
- Conclusion / Le mot du Président
- Annexe : Mise en oeuvre du projet associatif en 2012-2013

Préambule : Frise historique de l'UDAF33

Cette frise historique se propose de détailler les grands événements de la vie de l'association. Elle a été construite dans le cadre du séminaire de travail avec les Administrateurs en date du 23 juin 2011.

Rappels communs à l'UNAF et aux UDAF

La réalité associative familiale est née à la fin du XIXe siècle. Arrivent ensuite les problèmes de la mortalité infantile, de la démographie, de la situation des familles nombreuses, des familles populaires, ... En 1945, le Gouvernement provisoire de la République manifeste la volonté d'associer les familles à la reconstruction civique, sociale, économique et culturelle du pays, et, au-delà, de les appeler à participer de manière institutionnelle à la définition et au développement des politiques qui les concernent directement. Le résultat de cette volonté s'est traduit par l'Ordonnance du 3 mars 1945, confirmée par le législateur avec la loi du 11 juillet 1975.

L'UNAF est née de la volonté d'organiser le dialogue entre les familles représentées par leurs associations, et les pouvoirs publics : les premières associations familiales sont nées en France à la fin du 19e siècle et elles avaient alors surtout pour but d'organiser l'entraide entre les familles. Progressivement, elles ont étendu leur vocation à la défense des intérêts des familles à tous les niveaux. De leur côté, les pouvoirs publics ont voulu, dès le début du XXe siècle, reconnaître aux familles une place spécifique dans les institutions de la République. Les premières associations familiales étaient représentées par deux courants : natalistes et moralistes. Un troisième courant, privilégiant l'entraide est apparu après la première Guerre Mondiale.

En 1945, face aux défis de la reconstruction, le gouvernement de la République s'est trouvé confronté à l'urgence d'une politique familiale volontariste et ambitieuse. Pour définir cette politique et la mener à bien, il a souhaité s'appuyer, aux plans local et national, sur l'ensemble des familles françaises. Décision a été prise de créer une institution qui les représente toutes, et dans toute leur diversité. Le 3 mars 1945, une ordonnance institue l'UNAF et les UDAF. Une loi renforcera leurs missions en 1975, en améliorant la représentation des mouvements familiaux nationaux. Depuis, l'UNAF et les UDAF sont les partenaires institutionnels des pouvoirs publics dans tous les domaines de la politique familiale et travaillent notamment en lien avec les associations qui défendent certaines catégories de familles.

Les familles sont notamment vécues comme de véritables « acteurs économiques et sociaux » de premier ordre : elles jouent un rôle capital dans la croissance de notre pays, tant au niveau de la consommation que de la démographie ou du développement durable. Elles sont enfin des partenaires du dialogue social dans le sens où la vie n'est pas faite uniquement de relations à l'intérieur de l'entreprise, mais englobe l'ensemble des temps et des espaces.

Création et évolution de l'UDAF 33

L'UDAF 33 s'est créée le 20 octobre 1945, dans le contexte politique et social de la fin de la guerre et des grands projets sociétaux de reconstruction de la France. Elle est issue de trois mouvements familiaux : le mouvement des natalistes, le mouvement des moralistes et le mouvement solidaire d'après-guerre. On retrouve trace de ces mouvements ou filiation aujourd'hui dans les associations « générales » : par la suite, la Loi de 1975 a fait rentrer les associations spécifiques, ce qui a conduit à plus de diversité et de dynamisme.

Depuis les années 1960 / 1970, l'UDAF a peut être été cependant moins considérée comme force de proposition. Et elle s'inscrit aujourd'hui davantage dans des représentations de l'usager, comme par exemple au sein des Conseils d'Administration des hôpitaux.

L'histoire de l'UDAF est liée au code de la famille et de l'aide sociale : ce code date de 1956 et a été mis à jour en 2001 avec un code des affaires sociales et de la famille et un chapitre consacré aux associations. Le code « de l'action sociale et des familles » sert de référence aux UDAF (agrément des associations, comptage adhérents, ...).

Le financement

En 1951 est institué le fonds spécial (prélèvement sur les prestations Caisse d'Allocations Familiales versé à l'UNAF). En 2005, un rapport de la Cour des Comptes et de l'IGAS critique le privilège de financement des associations familiales et fait passer l'UNAF et les UDAF d'un financement « de réflexion » à un financement de résultat.

En dehors de ce fonds spécial géré dans le cadre d'un contrat d'objectifs, les UDAF sont financées en fonction des missions qu'elles réalisent (tutelle, ...).

La tutelle

La gestion de la tutelle est liée à l'ordonnance de 1945. Les UDAF s'y sont légitimement investies même si certaines UDAF ne se sont pas positionnées sur ce champ.

Les années 1980-1990 voient un grand développement des mesures en direction des majeurs protégés :

- une meilleure organisation de l'offre a permis de mieux répondre à des demandes jusqu'ici plus ou moins formalisées
- la politique hospitalière a par ailleurs contribué à ce développement, les « mois tutelles » coûtant moins que les jours hôpital
- enfin l'endettement a également conduit à ce qu'un public se retrouve sous tutelle pour des questions sociales et non pas pour des questions d'altération de leurs facultés

Les évolutions depuis les années 1980 jusqu'à aujourd'hui

A la fin du vingtième siècle, l'UNAF et les UDAF ont posé le débat suivant : « *rester dans le champ de la politique familiale ou évoluer sur le champ des politiques sociales ?* ». Le choix collectif a été de rester sur le champ des politiques familiales.

Introduction / L'esprit de la démarche : l'Innovation et la Prospective

Au titre de l'actualisation de son projet associatif, c'est-à-dire d'une ligne de conduite pour l'association à 5-10 ans, le Conseil d'Administration (CA) a souhaité travailler dans un esprit d'anticipation des évolutions sociétales et du champ de la famille en particulier :

Il s'agit pour l'UDAF d'être en capacité de proposer de nouveaux modes de réponses à l'expression des besoins familiaux

Au titre de cet esprit d'anticipation des évolutions, le débat a été posé sur :

- L'évolution de la société et des domaines d'intervention actuels et possibles pour l'UDAF
- L'évolution des rapports entre l'UDAF et les associations qu'elle fédère
- Les perspectives de rapprochement avec d'autres associations
- L'évolution de l'organisation en « mode projet »

Partie n°1 / Les valeurs

I Les valeurs

L'UDAF et les familles

La famille est un fait social. C'est un lieu de structuration, un « port d'attache » ou plutôt « des » ports d'attache différents et variés voire multiples qu'il convient d'accompagner, de structurer, d'épauler. Le rôle de l'UDAF est ainsi d'être porteur d'un accompagnement des familles quel que soit le type de famille, sans jugement.

L'Ordonnance du 3 mars 1945 et la loi du 11 juillet 1975, donnent mission officielle à l'UDAF de défendre les intérêts matériels et moraux de l'ensemble des familles du département :

- en donnant avis aux Pouvoirs Publics sur les questions d'ordre familial
- en représentant officiellement auprès des Pouvoirs Publics l'ensemble des familles du département
- en gérant tout service d'intérêt familial dont les Pouvoirs Publics estimeront devoir leur confier la charge

C'est en conformité avec cette mission que l'UDAF gère des services qui lui ont été confiés par les Pouvoirs Publics et à leur demande. C'est le cas en particulier pour son investissement auprès des familles (ou d'un de ses membres) qui rencontrent des difficultés de tous ordres et ne parviennent pas à faire face, seules, à leurs responsabilités.

L'UDAF tient ainsi à affirmer un certain nombre de valeurs fondamentales sur lesquelles repose la mise en œuvre de ses actions :

- La solidarité au plan sociétal dans une logique où il s'agit de « *faire avec les familles* » et même de « *faire société avec les familles* » (avec la famille au cœur de la société) et non pas « *faire pour les familles* ». L'UDAF défend les liens familiaux entre tous les membres de la famille, et recherche les moyens pour favoriser la solidarité entre ses membres. De même, elle défend et promeut la solidarité pour des personnes en difficultés, entre les générations, et de manière plus générale auprès de ceux qui acceptent ou subissent des charges particulières. S'ajoutent à la solidarité des valeurs de responsabilité, de dignité et de respect des familles dans leurs différences, leurs complémentarités et leurs capacités. Il s'agit ainsi pour l'UDAF d'œuvrer au bien-être des familles, notamment par la lutte contre les inégalités sociales, de favoriser le développement du lien social et de travailler à la co-construction citoyenne de la société. Enfin, l'UDAF affirme sa volonté d'œuvrer pour que toutes les familles et personnes confrontées à toutes formes de fragilité (économique / emploi, physique, psychique, aide à la dépendance, intégrité,...) puissent

trouver leur place au sein de la société : il s'agira pour l'UDAF de proposer un accompagnement qui soit non stigmatisant au regard de ces fragilités.

- Le pluralisme et l'indépendance politique : l'UDAF est attachée à l'expression des différents courants de pensée, de philosophies, d'engagements, qui peuvent s'exprimer dans notre société et à l'intérieur même de son organisation, dans un esprit d'écoute et de respect des différences. Le pluralisme est une garantie d'ouverture et de fonctionnement démocratique dans une structure qui défend « l'esprit d'association familiale » ;
- L'accompagnement des familles et de leur évolution : l'UDAF est réceptive à toutes les évolutions des familles (famille classique, nucléaire, recomposée, monoparentale, ... quelle que soit sa nationalité). Elle s'attache à favoriser les conditions d'existence et de développement des familles et les place systématiquement au centre de ses préoccupations et de son action;
- Le respect des valeurs républicaines de Liberté, d'Egalité, de Fraternité et de Défense de la laïcité.

Par ailleurs, l'UDAF rappelle la spécificité de la vie associative : en sa qualité « *d'Union des Associations Familiales* », elle est particulièrement attachée à la promotion et au développement de la vie associative, regroupement libre de citoyens, lieu d'expression, d'émergence et de mise en place de projets collectifs. L'association est vécue comme un lieu privilégié pour l'exercice de la citoyenneté. En ce sens :

- **L'UDAF affirme la primauté du portage des actions par les associations familiales** : l'UDAF prendra position pour répondre directement à un besoin sociétal du champ de la famille si et seulement si les associations familiales qui la composent ne souhaitent pas ou ne peuvent pas intervenir (l'UDAF pourra même accompagner les associations familiales pour organiser la réponse aux besoins exprimés)
- **L'UDAF apporte sa contribution aux politiques publiques et se veut un interlocuteur des services publics et des élus des collectivités territoriales** mais elle conserve pour autant toute sa liberté associative de penser, de militer et d'œuvrer dans le sens induit par ses valeurs : en cela, elle accorde la primauté à ses valeurs et objectifs plus qu'à la gestion de dispositifs conçus non pas comme une fin en soi mais comme des moyens pour arriver à une fin.

Partie n°2 / Les orientations de l'UDAF33 pour 2012-2020

L'UDAF construit son action au service des familles selon trois grands axes cumulables entre eux en fonction des champs d'activités :

- l'animation départementale du débat sur les familles, leurs évolutions, leurs besoins et l'organisation d'une parole collective issue de la coordination entre tout ou partie des acteurs concernés au plan départemental
- l'appui aux associations pour la mise en place, la gestion ou le développement d'actions familiales
- le portage direct d'actions familiales

Elle veille en permanence à la bonne articulation de ses interventions avec celles des associations qu'elle regroupe (appui, complémentarité, ...), construit des grilles d'évaluation des services familiaux et propose leur utilisation commune.

I L'animation départementale du débat sur la famille, son évolution, ses besoins

L'UDAF organise la coordination départementale d'un collectif de structures porteuses de projets en direction des familles pour mutualiser, se compléter, rendre efficaces les actions de terrain, définir les modalités de réponse aux besoins («qui fait quoi ?») mais d'abord et surtout, pour **partager une vision des familles afin de faire savoir une ambition sociétale commune de réflexion, de pratiques et de projets**. Cette coordination se construit à la fois au niveau local, appelant en cela une organisation territoriale de l'UDAF (*«pour en tirer le ressenti familial par territoire»*), et au niveau départemental en s'appuyant sur les instances où l'UDAF est représentée. Il s'agit pour l'UDAF de dépasser les constats du quotidien et les représentations, de mener une réflexion prospective sur la famille dans un cadre de co-organisation des débats et de leur portage au niveau politique. En cela, l'UDAF souhaite jouer pleinement son rôle en matière de contribution aux politiques publiques (schémas d'orientation, diagnostics préalables à la construction des cahiers des charges des appels d'offres, cadre des subventions et appels à projets, ...) pour tenter de les orienter au mieux dans le sens qui semble le plus favorable aux familles.

Les champs de la politique familiale peuvent être regroupés en cinq grands secteurs : le classement en secteurs n'appelle pour autant aucune logique de cloisonnement, les différentes activités s'interpénétrant largement les unes avec les autres.

Le schéma ci-après et ses extensions présentent l'organisation et les champs a priori au titre de l'animation départementale, par l'UDAF, du débat sur les familles, leurs évolutions, leurs besoins et des actions qui peuvent en découler.

Animation départementale du débat sur les familles, leurs évolutions, leurs besoins

1 Organisation

UDAF lieu ressources +

Collectif d'associations traitant
de problématiques familiales +

Caractéristiques +

2 Les champs a priori

Protection +

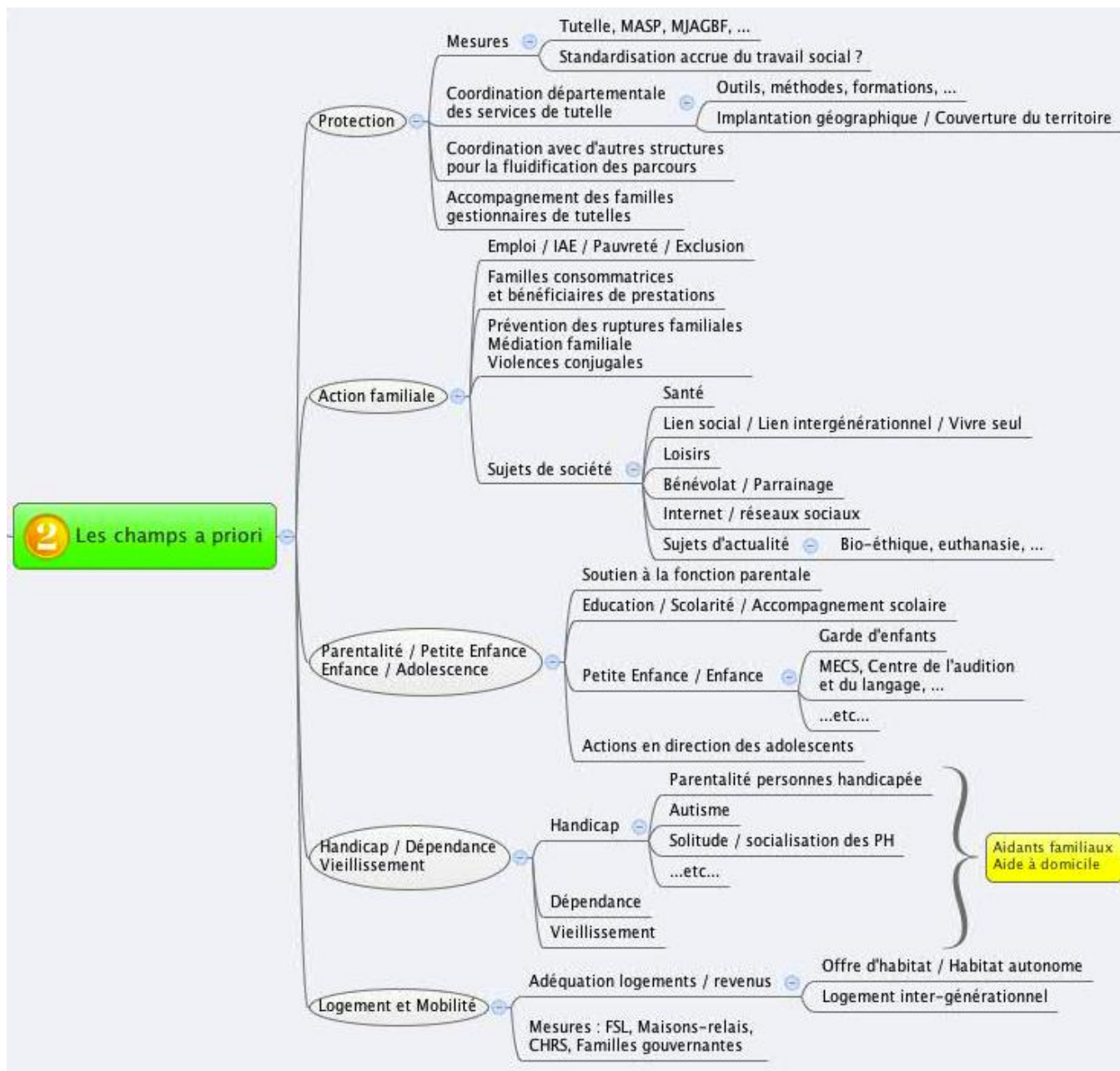
Action familiale +

Parentalité / Petite Enfance
Enfance / Adolescence +

Handicap / Dépendance
Vieillesse +

Logement et Mobilité +





II Les champs de la politique familiale classés par ordre d'intervention prioritaire EN TERMES DE DEVELOPPEMENT sur la période 2012-2020

S'agissant d'un projet associatif d'une UDAF «du vingt-et-unième siècle» non exclusivement centrée sur la tutelle (cette dernière représentant 95% de l'activité début 2012), les administrateurs ont souhaité définir un ordre d'intervention prioritaire quant à l'investissement à avoir sur le DEVELOPPEMENT des champs d'activité : l'ordre prioritaire ne signifie pas un intérêt supérieur vis-à-vis de tel ou tel champ mais ordonne l'utilisation des ressources de l'UDAF quant au développement de ces champs.

La carte ci-après rend compte des priorités telles que définies en Comité de Pilotage du 12 décembre 2011 et confirmées au Comité de Pilotage du 3 janvier 2012.

Le tableau qui suit définit quant à lui les interventions a priori de l'UDAF par champ d'activités et par type d'intervention.

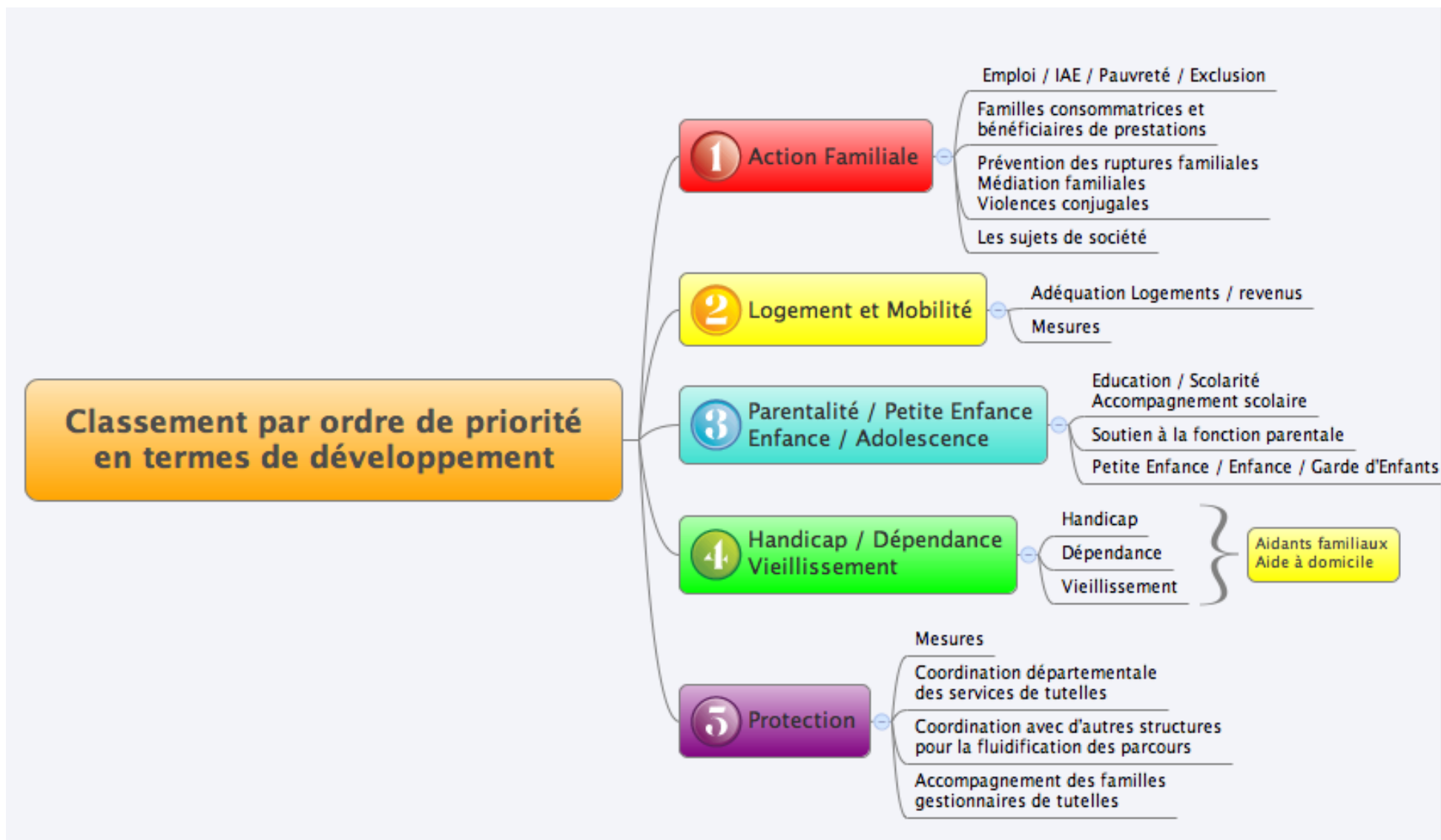


Tableau : Les Axes d'orientation de l'UDAF pour la période 2012-2020

Thème / Activité	Animation départementale du débat sur les familles, leurs besoins, leurs évolutions	Appui aux associations pour la mise en place, la gestion ou le développement d'actions familiales	Portage direct d'actions familiales
I Action Familiale			
Emploi / IAE / Pauvreté / Exclusion	Orientation Professionnelle; Accompagnement à la création d'emploi; Alternance; Insertion par l'Activité Economique; Accompagnement des jeunes / Missions Locales Conciliation temps vie familiale / vie professionnelle Organisation du temps en l'absence d'emploi Pauvreté / exclusion, en lien avec l'observatoire des familles	Le domaine de la coordination et de l'appui sur ces champs est a priori couvert (Maisons de l'Emploi, GARIE (Groupement Aquitain des Réseaux de l'Insertion par l'activité Economique) / Réseaux de l'IAE, FNARS, ...)	Au titre d'expérimentations

Familles consommatrices et bénéficiaires de prestations	Redistribution des marges financières (y compris au niveau des marges dites «sociales»); Compensation des charges familiales Accès aux droits Consommer autrement Crédit / Micro-crédit / Endettement	Interventions possibles au titre de la coordination de structures sur ces champ d'activités. Promotion du regroupement de familles (Amap, ...) via des débats sur les formes de consommation (alimentaire mais aussi déplacement (exemple : une «Amap» vélo), énergie, ...) et ce qu'elles produisent.	Informations sur l'accès aux droits Education à la consommation Economie familiale Micro-crédit; Couverture bancaire universelle
Prévention des ruptures familiales / Médiation familiale / Lutte contre les violences conjugales	Prévention des ruptures familiales Médiation familiale (y compris séparation des personnes PACSées : questions juridiques, ...) Lutte contre les violences conjugales	Interventions possibles au titre de la coordination de structures sur ces champs ou de l'accompagnement d'associations à la mise en place ou au développement de services Etat des lieux de la couverture du département sur ces champs et coordination avec la CAF	Au titre d'expérimentations

Sujets de société	Santé Lien social; Vivre seul; Lien intergénérationnel Loisirs Bénévolat / Parrainage Internet / Réseaux sociaux Bio-éthique, euthanasie, homoparentalité...	Interventions possibles au titre de la coordination de structures sur ces champs ou de l'accompagnement d'associations à la mise en place ou au développement de services	A priori non
---------------------------------	--	--	---------------------

II Logement et mobilité

Adéquation Logements / Revenus	Offre d'habitat; Habitat autonome; Logement intergénérationnel; Habitat sénior; Logements collectifs (exemple : initier des buanderies collectives dans des immeubles existants); Promotion de l'habitat individuel dense Economie du logement (marges promoteurs, crédit logement tout au long de la vie, ...)	Interventions possibles au titre de la coordination de structures sur ces champs ou de l'accompagnement d'associations à la mise en place ou au développement de services et notamment : - Fonds Solidarité Logement - Centre d'hébergement et de Réadaptation Sociale - Maisons Relais - Familles Gouvernantes UDAF positionnée en orientation, réflexion, force de propositions, ressource	UDAF non positionnée comme opératrice directe a priori
Mesures	Offre et besoin en logements adaptés	Interventions possibles au titre de la coordination de structures sur ces champs ou de l'accompagnement d'associations à la mise en place ou au développement de services	UDAF non positionnée comme opératrice directe a priori

III Parentalité / Petite Enfance / Enfance / Adolescence

Soutien à la fonction parentale	Valorisation du statut de parents; Aide au parents et accompagnement du «<i>Comment être parent ?</i>» Liens famille-travail	Interventions possibles au titre de la coordination de structures sur ces champs ou de l'accompagnement d'associations à la mise en place ou au développement de services et notamment : - Accompagnement Educatif à la Parentalité - Parrainage - Espace Info Nouveaux Parents - REAAP	A priori non
Education / Scolarité / Accompagnement scolaire	Education; Scolarité; Accompagnement scolaire Orientation professionnelle	Interventions possibles au titre de la coordination de structures sur ces champs ou de l'accompagnement d'associations à la mise en place ou au développement de services.	A priori non

Petite Enfance / Enfance	Accueil d'enfants (dont accueil d'enfants pour les parents en horaires de travail atypiques) Crèches; Relais Assistantes Maternelles : couverture territoriale, fonctionnement, ... (en lien avec la CAF)	Interventions possibles au titre de la coordination de structures sur ces champs ou de l'accompagnement d'associations à la mise en place ou au développement de services et notamment : - soutien aux associations gestionnaires de crèches / garderie; appui aux réponses aux appels à projets ou appels d'offre dans ces domaines (et notamment appui au «clé en main» pour le secteur associatif) - sécurisation des collectivités et autres donneurs d'ordre en mettant en avant une UDAF «en garantie» derrière les associations porteuses de projets et d'actions (garantie de gestion financière transparente, garantie technique, garantie de pérennité de services (relais ...), ...)	Ingénierie sociale sur l'accueil d'enfants : accompagnement à la mise en place de crèches d'entreprises, accompagnement des Collectivités Locales, ...
Actions en direction des adolescents	Maison des adolescents Sujets liés aux adolescents et tels que répertoriés notamment dans les sujets de sociétés : Santé / Sexualité; Lien social; Loisirs; Bénévolat; Parrainage; Internet / Réseaux sociaux	Interventions possibles au titre de la coordination de structures sur ces champs ou de l'accompagnement d'associations à la mise en place ou au développement de services	L'UDAF33 positionnée en portage direct de la Maison des adolescents

IV Handicap / Dépendance / Vieillesse

Handicap	Projet de vie des personnes handicapées; Insertion professionnelle et sociale; Solitude / socialisation des personnes handicapées; Parentalité des personnes handicapées; Santé / Sexualité des personnes handicapées; conjugalité des personnes handicapées Vieillesse des personnes handicapées / Projet de retraite Aidants familiaux; Vieillesse des parents Aide à domicile Logement	Possibilité de devenir membre de l'UDAF pour les associations porteuses d'actions dans le champ du handicap afin de contribuer à l'ouverture de ce champ sur la société en général Interventions possibles au titre de la coordination de structures sur ces champs ou de l'accompagnement d'associations à la mise en place ou au développement de services et notamment : - prise en charge et accompagnement du handicap en milieu scolaire - intégration des familles de personnes handicapées; appui à l'accompagnement des groupes de parents Echanges-débats avec ESPOIR33 pour une adhésion au SEFA dans le cadre d'un projet du SEFA.	Groupes d'Entraide Mutuelle Appui aux familles de personnes handicapées Prise en compte du handicap psychique par les services mandataires judiciaires
------------------------	--	--	---

Dépendance	Dépendance Logement; Domiciles regroupés Aidants familiaux Aide à domicile	Interventions possibles au titre de la coordination de structures sur ces champs ou de l'accompagnement d'associations à la mise en place ou au développement de services	Appui aux familles de personnes dépendantes
Vieillesse	Potentialité de la nouvelle génération de personnes âgées prêtes à s'investir dans la société : bénévolat, parrainage, ... Accroissement des inégalités hommes / femmes avec l'âge Aidants familiaux Aide à domicile Transitions entre les lieux de résidence	Interventions possibles au titre de la coordination de structures sur ces champs ou de l'accompagnement d'associations à la mise en place ou au développement de services	L'UDAF33 positionnée en création et portage direct d'une Maison d'accueil temporaire pour les personnes âgées : - accueil temporaire «entre deux eaux» (attente de place en maison de retraite, pause des aidants familiaux, situation de crise,...), à l'identique de l'hébergement temporaire proposé par AGEVIE (37) : http://www.agevie.fr/hebergement-temporaire.html : «les relais Sépia accueillent pour des séjours allant de 2 jours à 3 mois des personnes âgées qui vivent à domicile et qui ont une difficulté momentanée pour y rester. Ne nécessitant pas de soins médicaux lourds, elles ont néanmoins besoin d'une aide pour compenser une déficience partielle ou faire face à un événement imprévu, absence d'un proche, fatigue, convalescence...» - le projet serait de 16 à 20 studios sur la Gironde

Aidants familiaux	Renforcement du soutien personnalisé des aidants familiaux et développement de toutes formules de répit	Interventions possibles au titre de la coordination de structures sur ces champs ou de l'accompagnement d'associations à la mise en place ou au développement de services et notamment : - Accompagnement à la prise en charge des aidants par une association. - Accompagnement à la mise en place d'un collectif inter-associatif des aidants familiaux	A priori non
---------------------------------	--	---	---------------------

V Protection

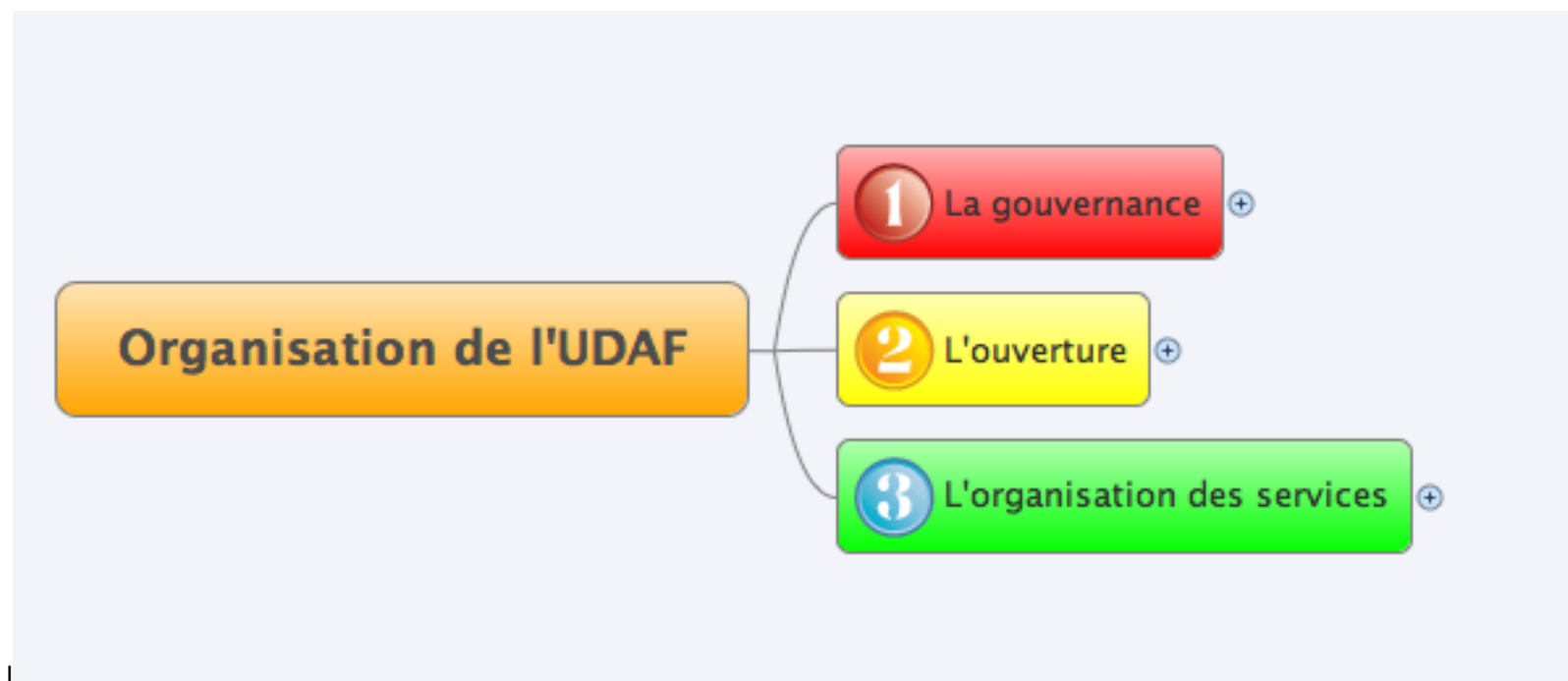
Protection	Tutelle, réforme de la protection, mesures Nécessité du renforcement de la prise en charge des troubles mentaux Besoins en relogement d'urgence ainsi qu'en logements adaptés aux personnes handicapées Nécessité de renforcer des partenariats entre services tutélaires et services d'accompagnement social et médico-social Standardisation accrue du travail social ? ...	Interventions possibles au titre de la coordination de structures sur ces champs ou de l'accompagnement d'associations à la mise en place ou au développement de services et notamment : - au titre de la prise en charge des troubles mentaux et des besoins en logements / relogements - coordination départementale des services de tutelles : outils, méthodes, formations, ...; - implantation géographique / couverture territoriale - coordination avec d'autres structures (accompagnement social, médico-social, hébergement, ...) pour la fluidification des parcours	Accompagnement des familles gestionnaires de tutelles (accompagnement des tuteurs, médiation entre tuteur et entourage familial, détection de la maltraitance, ...) MASP, SAVS polyvalent
--------------------------	---	---	--

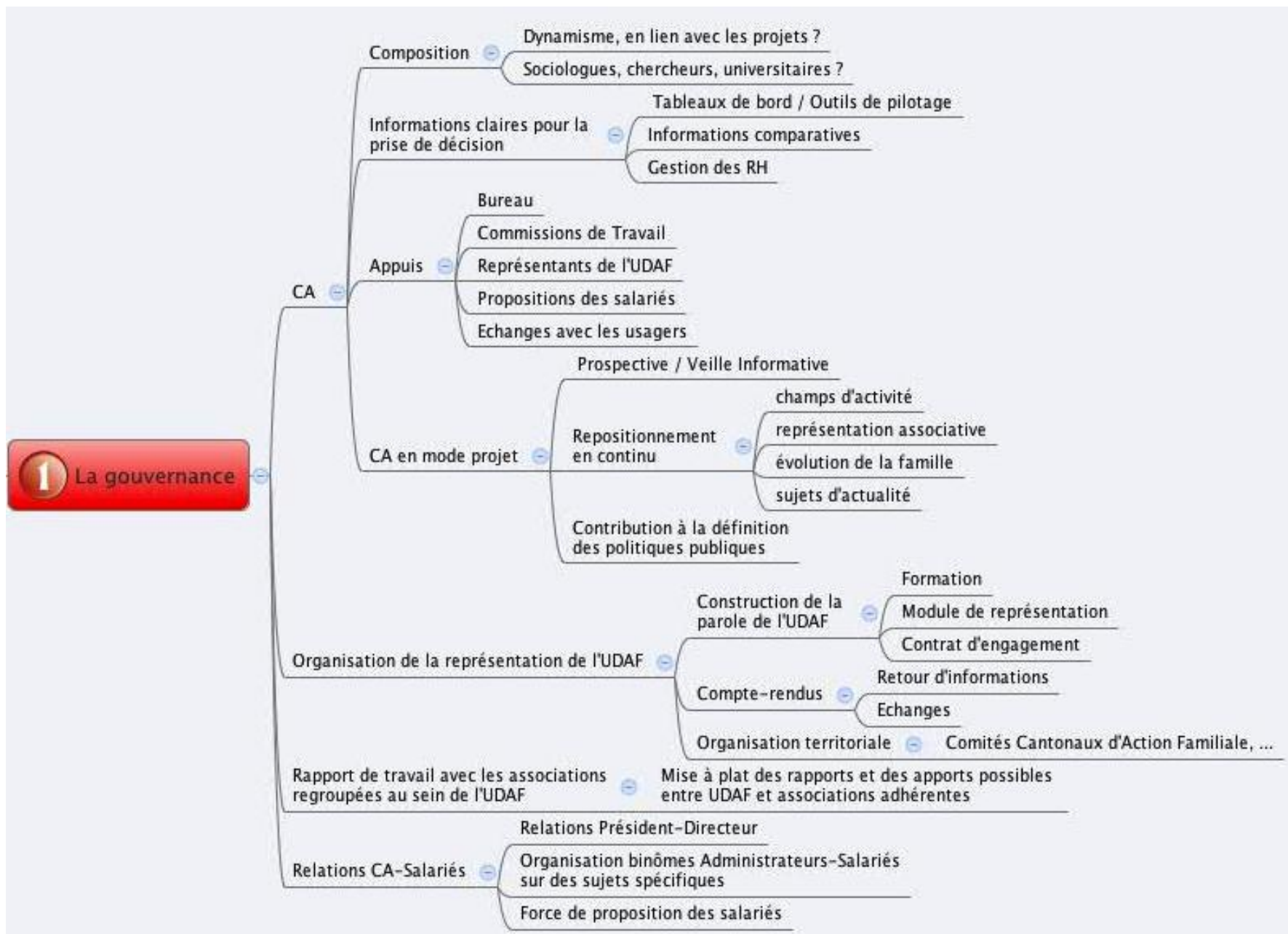
Partie n°3 / L'organisation de l'UDAF33

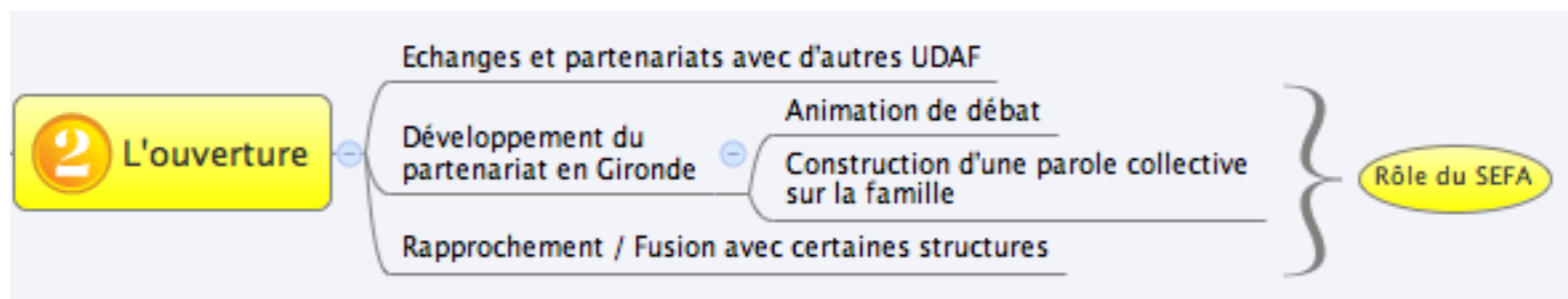
Le projet associatif de l'UDAF est une graine qui a besoin d'un terrain adéquat pour germer, croître et se réaliser. A cet égard, la question de l'organisation interne et externe de l'UDAF, c'est-à-dire les conditions dans lesquelles ce projet associatif va pouvoir se construire, est tout aussi importante que le projet associatif en lui-même.

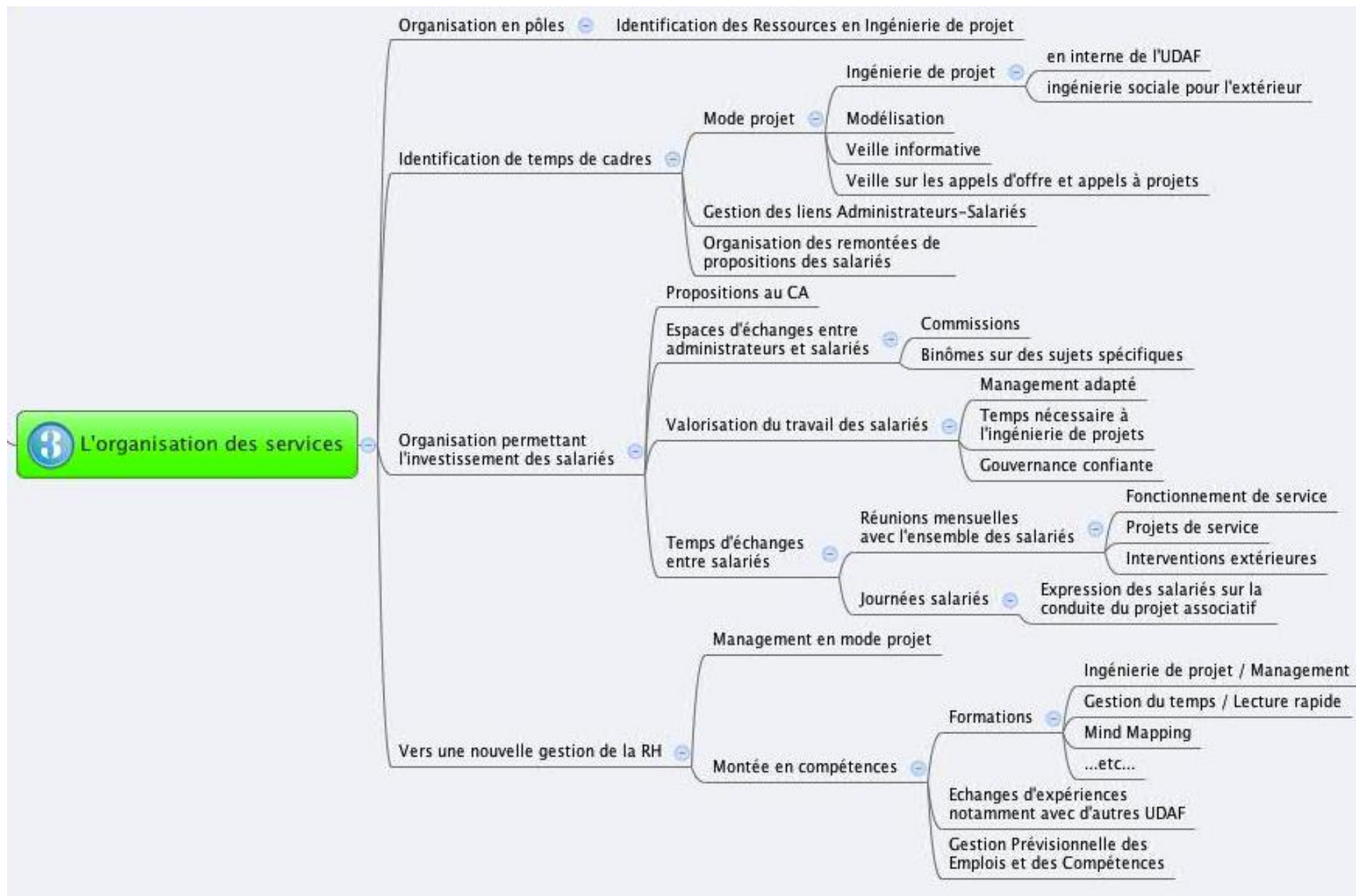
Projet associatif et Organisation peuvent ainsi être vécus comme complémentaires l'un de l'autre pour former un tout cohérent.

Le schéma ci-après et ses extensions présentent un modèle d'organisation actualisée au service du projet associatif.









Conclusion / Le mot du Président

La Famille a considérablement changé en ce vingt-et-unième siècle, ni tout à fait la même ni tout à fait une autre.

Nous nous en rendons compte, chacun, au sein de nos attaches, de nos liens familiaux.

Ce sont sur les familles que reposent les mutations sociales, économiques, ce sont sur elles que portent les poids et les joies de la vie quotidienne, de l'éducation, de l'avenir, ce sont elles qui, au final, assument et vont assumer les fins de mois, les fins de carrières, les fins de vie.

C'est pour elles que nous travaillons au sein de l'union des associations familiales de Gironde.

Notre projet social fait entendre ce que nous avons à dire et à faire avec et pour les familles :

- Redonner un espace de parole à la famille, sur la famille, un espace de débat dans la société. La famille est à la fois un lieu de vie, une entreprise et une institution. Les familles souhaitent s'exprimer aujourd'hui à la fois sur leur espace de vie, leurs territoires, leur espace économique, sur l'espace institutionnel également, pour qu'elles puissent trouver les moyens d'une vie familiale digne.*
- Développer un espace d'actions aux associations familiales, espace qui, au service de toutes les familles, doit initier des idées nouvelles, des fonctions nouvelles portées par nos associations familiales. De nombreuses pistes sont évoquées dans notre projet.*
- Apporter à nos équipes la possibilité d'un travail fructueux, au sein d'une entreprise sociale ouverte, libre, où chacun trouve la possibilité de faire éclore ses initiatives.*

Notre projet social se veut être un guide pour nos prochaines années, qui porte haut le débat sur la Famille en Gironde, et un guide pragmatique, qui permette la mise en œuvre d'actions complexes dans les prochains mois.

Il a été construit avec l'ensemble des salariés et des administrateurs de l'UDAF, de très nombreuses associations familiales et tous nos partenaires. Qu'ils soient tous ici remerciés pour la qualité de leurs propos, retranscrits avec qualité par les rédacteurs de ce document.

François-Xavier Leuret

